PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
des affaires européennes

Paris, le 7 octobre 2026

STAGES ERASMUS POUR JEUNES FONCTIONNAIRES

Note explicative

1 – Qu'est ce qu'un « stage Erasmus » ?

Le programme Erasmus Administration Publique a été lancé en 2008 à l'initiative du Parlement européen. Il est organisé et géré par l'École européenne d'administration (EuSA) dans le but d'aider les jeunes fonctionnaires nationaux chargés des affaires européennes, et à travers eux, leurs administrations, à en apprendre davantage sur l'histoire de l'UE, les processus décisionnels et le fonctionnement des institutions. Il peut également permettre de développer son réseau de relations professionnelles européennes, voire de favoriser la préparation à des concours européens.

2 – Quelle est la durée d'un « stage Erasmus » ?

10 jours en format hybride (5 jours en distanciel et 5 jours en présentiel à Bruxelles).

Les stages se dérouleront du lundi au vendredi de la semaine suivante.

3 – Qui peut se porter candidat à un « stage Erasmus » ?

Il est demandé d'être fonctionnaire titulaire depuis au moins 6 mois, et de ne pas avoir effectué plus de cinq ans de service dans l'un des trois versants de la fonction publique (tout statut confondu) au moment de la date limite de candidature.

Il est par ailleurs nécessaire :

- de détenir la nationalité d'un des États membres de l'UE ;
- de justifier de l'obtention d'un diplôme universitaire ou de niveau équivalent ;
- de travailler dans les affaires européennes au sein d'une administration nationale, régionale ou locale;
- de ne pas avoir effectué de stages ou travaillé au sein des institutions européennes.

4 – Quelle est la rémunération d'un « stagiaire Erasmus » ?

La Commission prend en charge uniquement les frais d'hébergement, les frais de transport étant à la charge des administrations nationales.

L'administration d'origine des stagiaires continue de leur verser leur rémunération pendant la durée du stage Erasmus.

5 – Quand auront lieu les « stages Erasmus » ?

Date du stage	Date limite de transmission des candidatures au SGAE
Du 8 au 19 mars 2027	9/11/2026

Semaine 1 (distanciel) : du 8 au 12 mars 2027

- Présentations en ligne et participation à des échanges interactifs (MS Teams)

Semaine 2 (présentiel à Bruxelles) : du 15 au 19 mars 2027

- Visites des institutions européennes et 2 jours de job shadowing

6 – Quels sont les critères de sélection ?

Les critères de sélection sont les suivants :

- Compétences professionnelles et qualifications :
  - Responsable « géographique » pour l'Europe ou personne travaillant dans une sphère politique européenne en lien direct avec les processus décisionnels de l'UE (niveau administrateur avec formation universitaire) ;
  - Expérience professionnelle pertinente.
- Connaissances linguistiques : bonne connaissance pratique de l'anglais.
- Parité entre les hommes et les femmes.

7 – Quel est le processus de sélection pour un « stage Erasmus » ?

Aucun formulaire spécifique de candidature n'est exigé. Le candidat doit obtenir une accréditation de son supérieur hiérarchique, donnant son accord pour dégager le candidat de ses responsabilités pendant la durée du stage.

Il lui est ensuite demandé, pour postuler, de fournir à son service gestionnaire un CV Europass en français qui peut être généré à l'adresse suivante : https://europa.eu/europass/fr

Les dossiers de candidature sont transmis au SGAE par les administrations d'origine, accompagnés de l'accord du supérieur hiérarchique et d'un CV Europass.
Le SGAE examine les candidatures en lien avec la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (RPUE), qui transmet les propositions françaises à l'École européenne d'administration (EuSA). Cette dernière procède à la sélection et à la nomination des participants, dans la limite des places disponibles.
Les candidats retenus sont ensuite invités à compléter le formulaire en ligne qui leur est communiqué, ainsi qu'à transmettre les éventuelles pièces complémentaires demandées, dans les délais impartis afin de permettre leur participation au stage.

Pour toute question concernant les stages ERASMUS pour jeunes fonctionnaires :

contacter le Bureau « Coordination, communication, relations publiques, influence » du SGAE

M. Fouad Achiba, adjoint au chef de bureau

01 44 87 12 35 ; fouad.achiba@sgae.gouv.fr

Mme Lucie Appriou, adjointe au chef de bureau

01 44 87 10 23 ; lucie.appriou@sgae.gouv.fr